

# Avis d'appel public à la concurrence

## **Identification de la collectivité contractante :**

VILLE DE CASTELSARRASIN – Mairie – 5 Place de la Liberté - BP 80084 - 82103  
CASTELSARRASIN  
Tél : 05 63 32 75.00 – Fax 05 63 32 75.01 – courriel : [mairie@ville-castelsarrasin.fr](mailto:mairie@ville-castelsarrasin.fr)

**Procédure de passation :** Procédure adaptée – Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics – Marchés de travaux

**Objet du marché :** Mise en sécurité et en accessibilité, création d'un trésor pour l'église Saint Sauveur de Castelsarrasin – 3 lots

## **Découpage des prestations :**

Les prestations sont découpées en lots techniques :

Lot n°	Désignation
1	Maçonnerie
2	Ébénisterie - Menuiserie – Serrurerie
3	Électricité

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats peuvent répondre pour un, ou plusieurs lots ou tous les lots mais doivent faire une offre distincte pour chaque lot auquel ils soumissionnent.

## **Caractéristiques principales du marché :**

Forme du marché :

Chaque lot est un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

Prestations supplémentaires éventuelles :

Des prestations supplémentaires éventuelles sont exigées pour les lots suivants :

- Lot n° 1 : Maçonnerie : la PSE porte sur le bouchage de parement et de voûtement
- Lot n° 3 : Électricité : les PSE portent :
  - 1/ sur le Chauffage électrique de l'église Saint Sauveur.
  - 2/ Diverses prestations (compteur divisionnaire, alarme incendie ...)

Les candidats **devront répondre obligatoirement** à l'offre de base **et** aux prestations supplémentaires éventuelles (options) décrites ci-dessus.

### **Durée du marché**

**Pour chaque lot**, la durée de validité du marché se confond avec le délai d'exécution du marché\*. Le délai d'exécution du marché **est de 3.5 mois** à compter de la notification du marché.

La notification du marché vaudra ordre de service (O.S) pour démarrer la période de préparation.

### **Période de préparation**

Pour chaque lot, une période de préparation **d'un mois** est prévue. **Elle est comprise dans le délai d'exécution du marché**. La période de préparation démarre à compter de la notification du marché concerné

### **Délai d'exécution des travaux**

**Pour chaque lot**, le délai d'exécution des travaux, **2.5 mois**, il court à l'issue de l'achèvement de la période de préparation ou à défaut ou à défaut à compter de la date fixée par l'ordre de service émis par le maître d'oeuvre conformément à l'article 3.8.1 du CCAG - Travaux prescrivant de commencer l'exécution des travaux.

**\* délai d'exécution du marché = période de préparation + délai d'exécution des travaux**

### Visite des lieux :

**La visite des lieux est obligatoire** pour chaque lot

Chaque candidat devra s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent se dérouler. L'entreprise attributaire ne pourra effectuer aucune réclamation ou dédommagement financier auprès de la collectivité ou de tiers associés à celle-ci pour la présente consultation. Il devra effectuer les travaux demandés quel que soit le montant et la teneur.

Pour l'organisation d'une visite il conviendra de prendre l'attache du secrétariat des services techniques au 05.63.32.24.31 - du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le vendredi uniquement de 09h00 à 12h00. Sauf jour(s) férié(s).

L'attention des candidats est attirée sur le point suivant : l'absence du certificat de visite dans l'offre entrainera le rejet de celle-ci.

### Négociation :

#### **- Phase de Négociation**

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Si la collectivité entend faire usage de cette possibilité, la négociation sera engagée avec **les trois premiers candidats**. Pour ce faire toutes les offres reçues seront analysées et classées. Les trois premiers candidats classés seront convoqués pour participer à la négociation. La phase de négociation pourra également se dérouler par échanges dématérialisés (par courriel) avec les trois premiers candidats.

L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance de ces candidats à l'issue de l'analyse des offres.

- **Attribution du marché public sur la base des offres initiales :**

Conformément au deuxième alinéa de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

**Cautionnement et garanties exigés :** Une garantie de 5 % sera exigée. La retenue de garantie peut être remplacée au gré du Titulaire par une garantie à première demande, pendant toute la durée du marché. **La caution personnelle et solidaire n'est pas acceptée par la collectivité.**

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Collectivité. Le paiement sera effectué par virement administratif dans un délai global fixé à 30 jours. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article 59 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 114 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Sauf indication contraire dans l'acte d'engagement une avance de 5 % sera versée dès lors que les conditions prévues à l'article 110 du décret précité sont réunies. Les prix sont fermes actualisables. Unité monétaire utilisée, l'euro

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché. Cependant en cas de groupement conjoint le mandataire du groupement devra être solidaire.

**Dispositif Marché Public Simplifié (MPS)**

Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation MPS (Marché Public Simplifié) dans le cadre du programme national « Dites-le-nous une fois » et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à posteriori à la seule entreprise retenue). Le détail de cette disposition est indiqué à l'article 11.2 du Règlement de la Consultation (RC).

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

- Seules seront admises les candidatures présentant toutes les garanties techniques et financières suffisantes se rapportant à l'objet du marché (article 12 du RC).

**Critères de jugement des offres :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>1 – Valeur technique</b>	<b>60 %</b>
<b>2 – Prix</b>	<b>40 %</b>

**Date limite de réception des offres : Le mardi 28 août 2018 à 12 heures**

**La date de remise des offres a été modifiée (La date prévue initialement pour le vendredi 03 août 2018 – 12h00 est reportée au mardi 28 août 2018 à 12h00) Les conditions de la consultation restent inchangées.**

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires :**

- La transmission des offres par voie électronique est autorisée.
- Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

<b>Voies de recours</b>
-------------------------

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40 – Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com>

**Adresse à laquelle des renseignements d'ordre administratif et techniques peuvent être obtenus :**

Les demandes de renseignements complémentaires (administratifs et techniques) devront être adressées via le site de dématérialisation des marchés de la ville de Castelsarrasin : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com>

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés de la ville de Castelsarrasin : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com>

**Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :**

Ville de Castelsarrasin - Service des marchés et achats publics  
5 place de la Liberté – BP 80084  
82103 Castelsarrasin cedex  
Tél. : 05.63.32.78.13. Fax. : 05.63.32.75.37.

**Conditions de remise des offres :**

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec accusé réception ou déposées contre récépissé. Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h30 à 17h00 - Sauf jours fériés. Le jour limite de remise des offres la réception des plis est assurée de 09h00 à 12h00.

Les offres pourront également être remises par voie dématérialisée sur la plateforme des marchés de la ville : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com>

**Date de mise en ligne du présent avis : Mercredi 25 juillet 2018.**